



## LE RAPPORT D'ARBITRE

### Consignes générales à respecter :

#### La feuille de match :

**RECTO :** ne jamais oublier de cocher « OUI » ou « NON » dans la case « Rapport d'arbitre » au recto de la feuille de match.

16 :6d : Disqualification, conséquence de la troisième exclusion pour un même joueur

Important : cette disqualification n'est pas à porter dans le tableau de relevé des disqualifications des licenciés du verso de la feuille de match.

#### Que faut-il faire ?

Il faut mettre une croix dans chaque case de la colonne 2' et **AUCUNE** croix dans la colonne D du recto de la feuille de match. La case D est réservée à la disqualification directe.

La case NON sous rapport d'arbitre doit être cochée dans le cas où il n'y a aucune disqualification cochée OUI dans le tableau de relevé des disqualifications du verso de la feuille de match.

#### **VERSO :**

**Vous n'avez plus à indiquer le numéro de l'article du livret d'arbitrage.**

#### Tableau de relevé des disqualifications des licenciés inscrits sur la feuille de match

Vous cochez uniquement :

- **la case OUI** si la faute est classée sous 8 :6 (Disqualification suite à une action particulièrement brutale, dangereuse, intentionnelle, perfide) ou 8 :10 (Une disqualification avec rapport écrit suite à un comportement antisportif particulièrement grossier),
- **la case NON** si la faute est classée sous 8 :5 (Irrégularités à sanctionner par une disqualification) ou 8 :9 (Comportement antisportif grossier à sanctionner par une disqualification immédiate).

**Important :** des lignes spécifiques ont été rajoutées lorsque les faits incriminés se sont produits APRES LE COUP DE SIFFLET FINAL.

Pourquoi ? Car les rapports de certains d'entre vous manquaient de précisions et la Commission de Discipline devait vous relancer pour avoir des précisions. Le terme non adapté le plus fréquemment utilisé était à la fin du match au lieu de après le coup de sifflet final.

**Évitez de vous faire relancer par les secrétariats des instances concernées.**

### Case Observations de l'arbitre :

Pour les cases cochées OUI dans le tableau, vous relevez très précisément les faits comme ils se sont produits sans aucune forme de jugement dans la case « Observations de l'arbitre »).

**VOUS NE DEVEZ ABSOLUMENT PAS QUALIFIER LA FAUTE** en utilisant des termes généraux qui qualifient la faute du type comme par exemple :

- comportement incorrect,
- attitude anti-sportive,
- attitude anti-sportive grossière,
- violence,
- etc ....

En effet, cette tâche appartient à la seule Commission de Discipline, au vu, notamment mais pas seulement, de votre rapport d'arbitre.

La case « Observations de l'arbitre » sera également utilisée pour des faits ne concernant pas des personnes inscrites sur la feuille de match, concernant le public ou tous autres faits ou incidents.

### **Le rapport d'arbitre :**

Le rapport **DOIT** être envoyé dans les 48 heures suivant la rencontre à la Commission de Discipline concernée avec le document type mis à disposition de chaque arbitre.

Ce rapport doit être un descriptif précis des faits sans aucune forme de jugement. Il doit obligatoirement être signé par les 2 arbitres.

### **Important :**

Etablir un rapport spécifique pour chaque licencié disqualifié, pour chaque fait, pour chaque incident.